



4^e édition

DOSSIER DE CANDIDATURE

COLLÈGE NATURE

APPEL À PROJETS

ANNÉE SCOLAIRE 2017/2018

**Dossier de candidature à compléter et à retourner
uniquement par mail, au plus tard le vendredi 19 mai
2017 à setienne@ardeche.fr**

(Vous pouvez demander la version modifiable du présent document à l'adresse mail indiquée ci-dessus)

Ce dossier doit être complété conjointement par l'enseignant qui coordonne le projet, la structure coordinatrice locale du site ENS et la (ou les) structure(s) qui interviendra(ont) en classe devant les collégiens. Le Collectif Pétale 07, partenaire du Département, est également disponible pour vous accompagner dans le montage et la conception du dossier en vue de son dépôt auprès du jury.

POURQUOI PORTER UN PROJET D'ÉDUCATION À LA NATURE EN ESPACE NATUREL SENSIBLE ?

Un constat semble aujourd'hui partagé : la nature comme lieu d'éducation disparaît des pratiques éducatives. Par ailleurs, le Département souhaite que les habitants s'approprient les sites « ENS », riches d'une biodiversité exceptionnelle et aux paysages remarquables, afin qu'ils deviennent des acteurs de leur préservation. C'est à travers les projets scolaires que le Département souhaite toucher un public ancré sur son territoire et faire des collégiens des ambassadeurs du patrimoine naturel ardéchois.

A travers des projets scolaires, la collectivité départementale souhaite ainsi privilégier la découverte de la biodiversité ardéchoise en s'appuyant sur le réseau de sites ENS.

EDITO



La nature en Ardèche est partout à nos portes mais qui la connaît vraiment ?

Le Département est convaincu que **la conservation des richesses naturelles de son territoire passera par la sensibilisation des jeunes générations.** C'est donc par l'éducation à la nature et par la compréhension des relations entre l'Homme et la Nature que nous vous proposons de répondre à cet appel à projet. En incitant les élèves du primaire et des collèges à découvrir les « espaces naturels sensibles » proches de chez eux, nous savons qu'ils seront plus concernés par la préservation de leur cadre de vie et plus ouverts à la compréhension des processus naturels dans lesquels s'inscrivent espèces, habitats naturels, paysages. Ils pourront aussi mesurer tous les bienfaits induits pour leur santé puisqu'ils participent à préserver la qualité de l'eau, de l'air, des sol, etc.

Quels plus beaux ambassadeurs que ces jeunes à la fibre naturaliste avisée !

En répondant à cet appel à projets, vous ne vous inscrirez pas seulement dans une démarche de type « sortie scolaire de fin d'année » mais bien dans un processus pédagogique, à construire sur toute une année, avec l'accompagnement de professionnels passionnés, l'appui des réseaux de l'éducation à l'environnement et le parrainage de l'Education nationale.

Alors, tentez votre chance et répondez à cet appel à projets nature !

Christine Malfoy

Vice-présidente du Département de l'Ardèche,
déléguée à l'environnement,
aux espaces naturels sensibles et

Stéphanie Barbato

Vice-présidente en charge des collèges,
des politiques éducatives et
de l'enseignement supérieur
à la transition énergétique

APPEL À PROJETS « COLLÈGE NATURE »

»»» OBJET DE L'APPEL À PROJETS :

Aide aux projets pédagogiques d'éducation à la nature (faune, flore, paysages, écosystèmes, géologie) des collèges dont le support est l'un des espaces naturels sensibles (ENS) de l'Ardèche activés au cours du 2^e schéma départemental des ENS. L'objectif est d'offrir la possibilité aux collégiens ardéchois de découvrir les enjeux de préservation de la biodiversité de leur territoire, à travers le réseau des Espaces Naturels Sensibles du Département, en faisant appel à des intervenants extérieurs (animateurs nature par exemple).

»»» BÉNÉFICIAIRES :

- Collèges publics
- Collèges privés

»»» CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ :

Les thématiques abordées doivent spécialement traiter de la faune et/ou de la flore et/ou la géologie et/ou des paysages et/ou des écosystèmes.

A minima, une sortie sur le site ENS sera intégrée au projet pédagogique et les enseignants/animateurs devront présenter l'ENS aux élèves.

L'effectif des élèves lors de la sortie de terrain devra être cohérent avec une découverte de la nature dans des bonnes conditions.

Le projet devra donner lieu à un temps ou à un document de restitution dont les élèves seront les acteurs.

Des partenaires professionnels locaux ou de l'éducation seront impliqués dans la construction, la mise en œuvre et l'évaluation du projet. L'implication de la structure coordinatrice du site ENS dans la construction du projet sera considérée comme un atout.

Une seule demande par collège et par an sera éligible. Par ailleurs, cette demande devra démontrer sa cohérence avec le contrat d'objectifs ou le dossier unique soumis au vote du conseil d'administration du collège.

Un projet qui se traduirait uniquement par une sortie ponctuelle sur un site ENS ne pourra être éligible au présent appel à projets. Le projet doit se dérouler en plusieurs séances au cours de l'année scolaire, en amont et en aval de la sortie sur le site ENS.



»» CRITÈRES DE SÉLECTION DES DOSSIERS :

La sélection entre les dossiers se fera selon les critères suivants :

- implication de la structure coordinatrice locale du site ENS ;
- clarté des objectifs ;
- importance des partenariats locaux ;
- implication de l'équipe pédagogique ;
- implication des intervenants dans la construction du projet ;
- cohérence avec le contrat d'objectifs ou le dossier unique ;
- réalisme du budget et du planning prévisionnel ;
- cohérence avec les enjeux du site ENS support du projet ;
- priorité donnée aux projets qui se dérouleront sur le site ENS situé le plus à proximité de l'établissement ;
- équilibre géographique des projets sur l'ensemble des sites ENS : le Département prévoit de privilégier une juste répartition des projets sur l'ensemble des ENS de l'Ardèche, afin de ne pas concentrer les projets d'éducation à la nature sur seulement quelques sites.

Les aides sont affectées par la commission permanente, sur proposition d'un jury d'élus du Département et sur avis de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Ardèche. Une priorité sera donnée aux territoires qui ne bénéficient pas de l'organisation d'appel à projet en éducation à la nature par les collectivités locales.

.....
L'attention des porteurs de projet est appelée sur le fait qu'il s'agit d'un appel à projets et non de la distribution d'une aide. A ce titre, une réelle sélection des projets est opérée par un jury car l'enveloppe financière dévolue à cet appel à projets est strictement limitée.

La qualité et la cohérence de la réponse, l'adéquation du projet avec les thématiques de la politique départementale des Espaces Naturels Sensibles et l'implication des équipes enseignantes, telles que définies dans les paragraphes précédents, conditionneront la sélection des projets.

.....

»» MONTANT DE LA SUBVENTION ET MODALITÉS DE VERSEMENT

Le Département interviendra au taux maximum de 80 % des dépenses éligibles TTC, avec un niveau plafond d'aide fixé à 2 500 € par projet.

La subvention est exclusive de toute autre aide du Département mais pouvant s'ajouter à d'autres aides publiques dans la limite de 80 % du montant du projet. Cela implique un auto-financement par le collège d'un minimum de 20 % du montant des dépenses liées au projet.



► **Les dépenses éligibles :**

- coûts des intervenants spécialisés (salaires + frais),
- transport collectif des collégiens sur le site ENS (limité à un déplacement aller/retour par projet),
- fournitures spécifiques au projet (hors fournitures courantes du collège), dans une limite de 30 % des dépenses éligibles,
- frais d'hébergement, dans une limite de 20% des dépenses éligibles.

Les dépenses n'entrant pas explicitement dans la présente liste ne sont donc pas éligibles.

L'aide du Département sera prioritairement apportée aux dépenses liées aux frais d'animations (même si les frais de transport et d'hébergement pourront être pris en compte).

► **Modalités de versement de l'aide :**

La demande de versement accompagnée des pièces justificatives techniques et financières devra impérativement parvenir au Département avant le 1^{er} décembre de l'année 2018.

A l'issue de la période de validité ci-dessus définie, la subvention est soldée au prorata des justificatifs produits.

Le versement de la subvention sera effectué en une seule fois sur présentation des pièces justificatives demandées par le Département (récapitulatif des frais engagés, factures, bilan moral et financier du projet, production des élèves... : modèles fournis par le Département).

Attention : sans transmission du bilan moral et financier et des éléments de rendu des élèves, un rappel de tout ou partie de la subvention accordée par le Département pourra être réalisé. L'établissement ne sera pas non plus éligible à l'appel à projets « Collège nature » du Département l'année suivante.

»» **CONSTITUTION DU DOSSIER :**

Dossier de candidature complété (à télécharger depuis le site internet du Département) **à retourner au plus tard le vendredi 19 mai 2017** pour les actions de l'année scolaire 2017-2018 en y joignant le RIB du maître d'ouvrage, bénéficiaire de la subvention.

»» **RÉFÉRENCE :**

Délibérations du Conseil départemental du 16 décembre 2013 et de la commission permanente du 3 avril 2017

»» **RENSEIGNEMENTS :**

Collectif Pétale : Brieuc Mével, animation@petale07.org, téléphone : 07 82 75 97 83 ou
Département de l'Ardèche, service environnement et forêt, pôle ENS, csautiere@ardeche.fr, téléphone : 04 75 66 77 92



IDENTIFICATION DU COLLÈGE

NOM DU COLLÈGE _____

IDENTITÉ DU PRINCIPAL _____

ADRESSE _____

CP _____ VILLE _____

TÉL. _____ FAX _____

E-MAIL _____

N° SIRET/SIREN _____

JOINDRE UN RIB

ENSEIGNANT COORDONNATEUR DU PROJET

NOM _____ PRÉNOM _____

TÉL. _____ PORTABLE _____

E-MAIL _____

FONCTION AU SEIN DU COLLÈGE _____

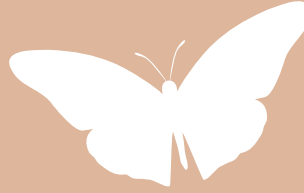
EQUIPE PÉDAGOGIQUE IMPLIQUÉE DANS LE PROJET

ENSEIGNANT 1 : NOM _____ PRÉNOM _____

MATIÈRE ENSEIGNÉE _____

ENSEIGNANT 2 : NOM _____ PRÉNOM _____

MATIÈRE ENSEIGNÉE _____



STRUCTURES PARTENAIRES IMPLIQUÉES DANS LE PROJET

La structure partenaire devra être impliquée tout au long du projet et pas uniquement lors de la sortie terrain sur le site ENS.

NB : La demande d'agrément ou de renouvellement d'agrément est à réaliser en ligne par l'intervenant extérieur qualifié rémunéré, deux semaines avant le début des activités à l'adresse suivante : <https://bv.ac-grenoble.fr/centre-interv-ext/>

STRUCTURE 1 _____

CONTACT _____ E-MAIL _____

STRUCTURE 2 _____

CONTACT _____ E-MAIL _____

STRUCTURE 3 _____

CONTACT _____ E-MAIL _____

CLASSE CONCERNÉE

Rappel : l'effectif des élèves sur le terrain doit être cohérent avec une découverte de la nature dans des conditions optimales.

CLASSE _____ NOMBRE D'ÉLÈVES _____

IDENTIFICATION DE L'ACTION

LIBELLÉ/TITRE DU PROJET PÉDAGOGIQUE _____

SITE ENS CONCERNÉ (cocher la case correspondante, cf. carte en pièce jointe)

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> HAUTES VALLÉES DE LA CANCE ET DE L'AY | <input type="checkbox"/> PLATEAU DE MONTELGUES ET VALLÉE DE LA THINES |
| <input type="checkbox"/> GORGES DU DOUX, DU DUZON ET DE LA DARONNE | <input type="checkbox"/> BOIS D'ABEAU, DES BARTRES ET VALLÉE DE LA GAGNIÈRE |
| <input type="checkbox"/> MASSIFS CALCAIRES DE CRUSSOL ET SOYONS | <input type="checkbox"/> BOIS DE PAÏOLIVE ET DES GORGES DU CHASSEZAC |
| <input type="checkbox"/> SERRES BOUTIÉROTS, DES VALLÉES DE LA GLUÏÈRE DE L'ORSANNE ET DE L'AUZÈNE | <input type="checkbox"/> VALLÉE DE L'ARDÈCHE, DES GORGES DE LA BEAUME ET DE LA LIGNE |
| <input type="checkbox"/> MASSIFS DU GERBIER-DE-JONC ET DU MÉZENC | <input type="checkbox"/> GORGES DE L'ARDÈCHE ET DU PONT D'ARC |
| <input type="checkbox"/> SITE GÉOLOGIQUE ET FOSSILIFÈRE DE LA BOISSINE | <input type="checkbox"/> TOURBIÈRES ET RUISSEAUX À LOUTRES DU PLATEAU DE COUCOURON |
| <input type="checkbox"/> MASSIF DU TANARGUE ET DES GORGES DE LA BORNE | |
| <input type="checkbox"/> VALLÉES DE LA BEAUME ET DE LA DROBIE | |



OBJECTIFS DU PROJET PÉDAGOGIQUE (développez suffisamment)

THÈMES PRINCIPAUX ABORDÉS PENDANT LE PROJET (cocher maximum 2 cases) :

FAUNE

FLORE

GÉOLOGIE

PAYSAGE

PRINCIPAUX MILIEUX NATURELS ÉTUDIÉS :

PRAIRIES NATURELLES DE MONTAGNE

FALAISES

FORÊTS

RIVIÈRE

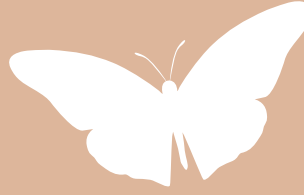
ZONES HUMIDES

AUTRE : _____

PRINCIPALES APPROCHES ÉDUCATIVES CHOISIES

IMPLICATION DE LA STRUCTURE COORDINATRICE LOCALE DU SITE ENS

Décrivez comment la structure coordinatrice locale est impliquée dans le projet scolaire. Exemples : contacts téléphoniques, rendez-vous de préparation, ajustement du projet sur conseil du technicien coordinateur du site ENS (voir la liste des personnes à contacter en annexe). Sans ces informations précises, votre dossier ne pourra être instruit. Plus l'implication de la structure coordinatrice sera importante, plus le dossier de candidature sera pertinent lors de l'analyse des candidatures par le Département.



CONTENU PÉDAGOGIQUE

Dans l'ensemble du projet, doit apparaître le lien explicite avec l'espace naturel sensible (ENS), support du projet. Prenez le temps et l'espace de décrire précisément pour donner à comprendre votre projet et lui donner toutes ses chances...

ÉTAPE 1 (« avant ») : présenter l'organisation de la démarche en amont de la sortie sur le site ENS : activités organisées, les résultats attendus, les structures intervenantes, les objectifs de chaque intervention, les activités des élèves, le rôle de l'enseignant...).

SÉANCE 1 _____

SÉANCE 2 _____

etc. _____

ÉTAPE 2 (« pendant ») : présenter l'organisation de la sortie terrain sur le site ENS : activités organisées, les résultats attendus, les structures intervenantes, les objectifs de chaque intervention, les activités des élèves, le rôle de l'enseignant...)

SÉANCE 1 _____

SÉANCE 2 _____

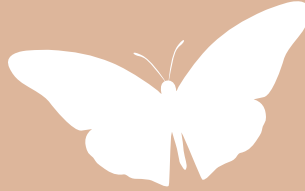
etc. _____

ÉTAPE 3 (« après ») : présenter l'organisation de la phase de restitution par les élèves après la sortie terrain sur le site ENS : rôle des enseignants, des animateurs, des élèves ; quelle production est envisagée ? Par exemple : rapport des élèves, exposé à une autre classe, exposition dans le cadre de journées « portes ouvertes »...)

SÉANCE 1 _____

SÉANCE 2 _____

etc. _____



PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

DÉPENSES

Pour l'ensemble des dépenses prévues, **joindre les devis**

Intervenants* (inclus leurs frais de déplacements éventuels)	Nombre d'heures	Montant HT	Montant TTC
SOUS-TOTAL (1)			

*Prévoir a minima une intervention d'un partenaire extérieur dans le déroulement du projet

Frais de transport des élèves (préciser le lieu de départ et d'arrivée)	Montant HT	Montant TTC
SOUS-TOTAL (2)		

Frais d'hébergement (le cas échéant) Dans une limite de 20 % des dépenses éligibles	Montant HT	Montant TTC
SOUS-TOTAL (3)		

Autres dépenses (petits matériels liés au projet par exemple...) Dans une limite de 30% des dépenses éligibles	Montant HT	Montant TTC
SOUS-TOTAL (4)		



BUDGET PRÉVISIONNEL

L'aide du Département sera prioritairement apportée aux **dépenses liées aux frais d'animations** (même si les frais de transport et d'hébergement pourront être pris en compte).

	Montant HT	Montant TTC
TOTAL DES DÉPENSES (sous-totaux 1+2+3+4)		
Recettes attendues		
- Département de l'Ardèche (maximum de 80 % du projet et plafond de 2 500 €)		
- Autofinancement du maître d'ouvrage		
- Autre financeur		
TOTAL RECETTES		

Fait à, _____ Le _____

SIGNATURE DE L'ENSEIGNANT COORDINATEUR DU PROJET

SIGNATURE DU PRINCIPAL

Fait à, _____ Le _____



ATTESTATION DE NON RÉCUPÉRATION DE LA TVA

(À compléter par tout maître d'ouvrage non assujetti à la TVA, comme le Président de l'OCCE par exemple)

Je soussigné, _____, chef d'établissement, représentant le collège de

_____ ,

sur la commune de _____ , atteste que l'établissement

n'est pas assujetti à la TVA.

LE PRINCIPAL

Fait à,

Le _____



ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné, _____, chef d'établissement, représentant le collège de

_____ , sur la commune

de _____

certifie sur l'honneur que le collège :

- Dispose des autorisations nécessaires des parents d'élèves pour que le Département puisse diffuser des photos prises par les enseignants, les partenaires ou les journalistes lors des différentes phases du projet ;
- Se porte garant des intervenants qui interviendront auprès des élèves ;
- S'engage à respecter l'ensemble des réglementations relatives à la protection de l'environnement sur le site ENS (espèces, habitats, bruit, déchets...)
- Bénéficie des autorisations nécessaires des propriétaires publics et privés concernés par la sortie sur le site ENS ;
- S'engage à mentionner explicitement le soutien financier du Département de l'Ardèche (exemple : dans les articles de presse, bulletins municipaux...), apposer le logo du Département sur tous les documents produits et diffusés (exemple : document de communication) et transmettre les versions définitives des éventuels documents de communication avant leur impression à **com@ardeche.fr** (logo du Département en téléchargement **<http://www.ardeche.fr/341-logothèque-en-ligne.htm>**)

LE PRINCIPAL

Fait à, _____ Le _____

COLLÈGE NATURE



APPEL À PROJETS
ANNÉE SCOLAIRE 2017/2018

4^e édition

MODÈLE D'AUTORISATION D'UTILISATION DE L'IMAGE D'UNE PERSONNE

Dans le cadre de notre travail pédagogique, nous sommes amenés à utiliser des photos des enfants du collège de _____ en classe de _____

En application de la loi informatique et libertés et des règles de protection des mineurs, les légendes accompagnant les photos ne communiqueront aucune information susceptible d'identifier directement ou indirectement les enfants ou leur famille.

La loi nous fait obligation d'avoir l'autorisation écrite des parents pour cette utilisation. Aussi, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir remplir le talon ci-dessous.

Nous attirons votre attention sur le fait que l'usage des images est sans aucun but lucratif.

Un refus de votre part aura pour conséquence, soit d'écarter votre enfant lors des prises de vue, soit de masquer son visage.

Le Département de l'Ardèche, financeur du dispositif « Collège Nature » sera susceptible d'utiliser des photos conformément aux prescriptions de la loi informatique et liberté pour communiquer sur le dispositif en question.

Nous soussignés : _____

Responsables légaux de l'enfant : _____

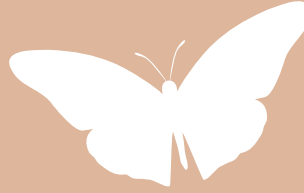
Nous autorisons / nous n'autorisons pas*

Les enseignants du collège et les services du Département de l'Ardèche à utiliser des photos de notre enfant prises au cours des activités scolaires.

* barrer la mention inutile

Fait à, _____ Le _____

Signature des représentants légaux



LISTE DES CONTACTS

1°) LES STRUCTURES COORDINATRICES LOCALES DES SITES ENS

La structure coordinatrice locale est une collectivité chargée d'établir et de coordonner le plan d'actions pluriannuelles qui se déroulent sur le site ENS. Ce plan d'actions se décline avec des actions de connaissances (ex : inventaires naturalistes...), de gestion, de préservation (ex : travaux visant la restauration de tourbières, de prairies sèches...), et de mise en valeur du patrimoine naturel (ex : réalisation d'outils de communication, sentier pédagogique...) pour un accueil maîtrisé du public. **Le contact avec la structure coordinatrice locale est obligatoire pour s'assurer du bon déroulement de votre projet.**

ENS DES MASSIFS CALCAIRES DE CRUSSOL ET SOYONS

Communauté de communes Rhône-Crussol

Contact : Fabien Cayrat, fcayrat@rhône-crussol.fr, 04 75 41 99 19

ENS DES MASSIFS DES MONTS GERBIER-DE-JONC ET MÉZENC

Parc naturel régional des Monts d'Ardèche

Contact : 04 75 36 38 60

Arnaud Bérat, chargé de mission éducation au territoire : aberat@parc-monts-ardeche.fr

Damien Cocatre, chargé de mission ENS/Natura 2000 : dcocatre@parc-monts-ardeche.fr,

ENS DES GORGES DE LA BORNE ET DU MASSIF DU TANARGUE

Parc naturel régional des Monts d'Ardèche

Contact : 04 75 36 38 60

Arnaud Bérat, chargé de mission éducation au territoire : aberat@parc-monts-ardeche.fr

Damien Cocatre, chargé de mission ENS/Natura 2000 : dcocatre@parc-monts-ardeche.fr,

ENS DU SITE GÉOLOGIQUE ET FOSSILIFÈRE DE LA BOISSINE

Département de l'Ardèche, service Environnement-Forêt

Contact : André-Claude Crumière, acrumiere@ardeche.fr, 04 75 66 75 26

ENS DES VALLÉES DE LA BEAUME ET DE LA DROBIE

Syndicat de rivière Beaume Drobie

Contact : Célia Rodriguez, celia.rodriguez@rivers-beaume-drobie.fr, 04 75 39 25 42

ENS DU PLATEAU DE MONTSELGUES ET VALLÉES DE LA THINES

Communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes

Contact : Anaïs Laurioux, a.laurioux@cdc-vansencevennes.fr, 04 75 94 95 59

ESPACE NATUREL SENSIBLE DU BOIS D'ABEAU, DES BARTRES ET VALLÉE DE LA GANIÈRE

Communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes

Contact : Anaïs Laurioux, a.laurioux@cdc-vansencevennes.fr, 04 75 94 95 59

ENS DU BOIS DE PAÏOLIVE ET DES GORGES DU CHASSEZAC

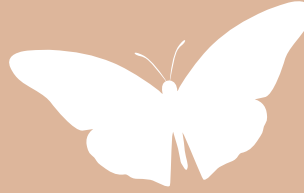
Communauté de commune du Pays des Vans en Cévennes

Contact : Tanguy Coste, t.coste@cdc-vansencevennes.fr, 04 26 78 49 24

ENS DE LA VALLÉE DE L'ARDÈCHE ET DES GORGES DE LA BEAUME ET DE LA LIGNE

Syndicat mixte Ardèche Claire

Contact : Aurélie Caillebotte, natura2000@ardecheclaire.fr, 04 75 37 82 19



ENS DES GORGES DE L'ARDÈCHE ET DU PONT D'ARC

Syndicat mixte de gestion des Gorges de l'Ardèche

Contact : Bénédicte Raoux, b.raoux@gorgesdelardeche.fr, 04 75 98 77 31

ENS DES GORGES DU DOUX, DU DUZON ET DE LA DARONNE

Communauté d'Agglomération Hermitage-Tournonais-Herbasse-Pays de St Félicien.

Contact : Sophie Forot, s.forot@ccht.fr, 04 75 08 23 94

ENS DES SERRES BOUTIÈROTS, VALLÉES DE LA GLUÈYRE, DE L'ORSANNE ET DE L'AUZÈNE

Parc naturel régional des Monts d'Ardèche

Contact : 04 75 36 38 60

Arnaud Bérat, chargé de mission éducation au territoire : aberat@parc-monts-ardeche.fr

Damien Cocâtre, chargé de mission ENS/Natura 2000 : dcocatre@parc-monts-ardeche.fr,

Guillaume Chevalier, chargé de mission ENS/Natura 2000 : gchevallier@parc-monts-ardeche.fr, 04 75 29 72 93

ENS DES HAUTES VALLÉES DE LA CANCE ET DE L'AY

Communauté d'agglomération du bassin d'Annonay

Contact : Jocelyne Martellet, chargée de mission, jocelyne.martellet@annonay-agglo.fr, 04 75 67 54 54

ENS DES TOURBIÈRES ET RUISSEAUX À LOUTRES DU PLATEAU DE COUCOURON

Communauté de communes Montagne d'Ardèche

Contact : Céline Gleize, ccloireallier@inforoutes-ardeche.fr, 04 66 46 59 80

2°) LE SERVICE ENVIRONNEMENT FORÊT DU DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

Le service environnement-forêt du Département de l'Ardèche pilote l'appel à projets. Il propose le règlement, instruit les candidatures déposées par les collèges et peut vous mettre en relation avec des interlocuteurs qui vous accompagneront dans le montage de votre projet. Il est aussi le service qui assure la gestion financière des dossiers retenus.

Le service environnement-forêt pourra également vous solliciter pour des rencontres « bilans » lors des demandes de solde de subvention ou pour tout autre justificatif de dépense.

3°) COLLECTIF PÉTALE 07

Le collectif Pétale 07 est un partenaire du Département. Un animateur technique est à votre écoute pour vous orienter sur vos projets pédagogiques liés à l'éducation à l'environnement. Il n'a pas pour rôle de monter le projet à votre place mais il pourra vous donner une visibilité sur l'ensemble des acteurs du département et faire le lien avec des structures compétentes dans les nombreux champs de l'éducation à l'environnement. Il vous est très fortement conseillé de prendre contact avec Pétale 07, avant même le début de la rédaction de votre candidature.

Contact : Briec Mével, animation@petale07.org Téléphone : 07 82 75 97 83

4°) LES ANIMATEURS NATURE

Les animateurs nature participent aux dispositifs pédagogiques en intervenant auprès de différents publics. Leur rôle est de transmettre leurs connaissances et ils doivent pour cela posséder des compétences techniques, combinant une solide culture générale en environnement, une connaissance du public cible ainsi qu'une bonne expérience de terrain afin de rendre plus concrète la démarche pédagogique.

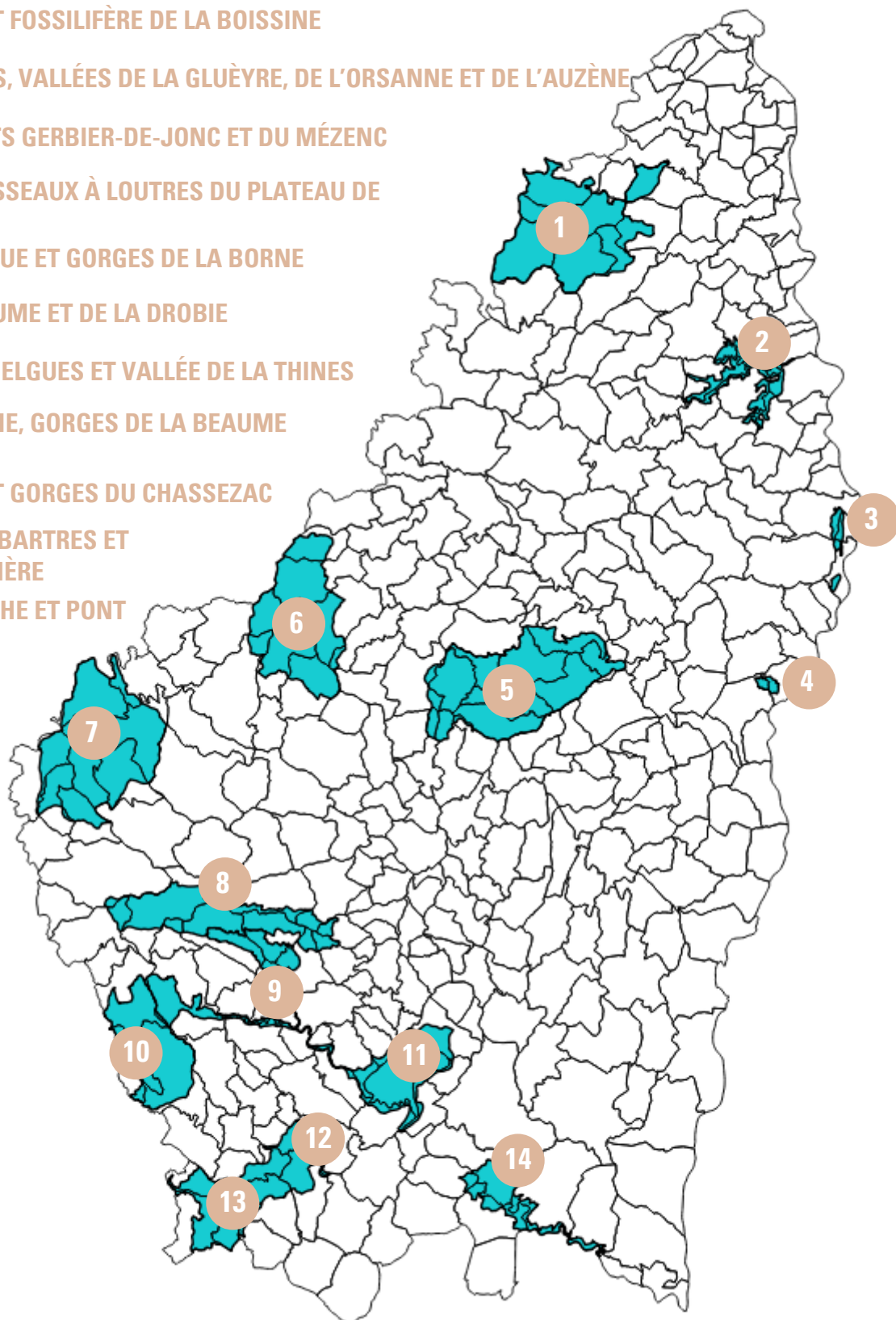
Ainsi, les structures d'éducation à l'environnement d'Ardèche s'appuient sur leurs animateurs professionnels pour accompagner les élèves sur des projets d'éducation à la nature adaptés au niveau des classes et au contexte local, en proposant des activités et des supports de découverte diversifiés (approches ludiques, sensorielles, naturalistes, etc.).

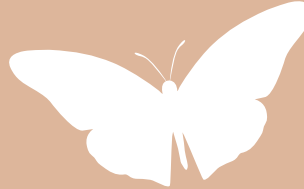
Ces activités permettent d'acquérir à la fois des connaissances nouvelles en lien avec les contenus des programmes scolaires, mais aussi de partager des valeurs, des savoir-faire et savoir-être, tout en assurant la promotion du patrimoine naturel.



LOCALISATION DES SITES ENS ÉLIGIBLES

- 1 HAUTES VALLÉES DE LA CANCE ET DE L'AY
- 2 GORGES DU DOUX, DU DUZON ET DE LA DARONNE
- 3 MASSIFS CALCAIRES DE CRUSSOL ET SOYONS
- 4 SITE GÉOLOGIQUE ET FOSSILIFÈRE DE LA BOISSINE
- 5 SERRES BOUTIÉROTS, VALLÉES DE LA GLUÈYRE, DE L'ORSANNE ET DE L'AUZÈNE
- 6 MASSIFS DES MONTS GERBIER-DE-JONC ET DU MÉZENC
- 7 TOURBIÈRES ET RUISSEAUX À LOUTRES DU PLATEAU DE COUCOURON
- 8 MASSIF DU TANARGUE ET GORGES DE LA BORNE
- 9 VALLÉES DE LA BEAUME ET DE LA DROBIE
- 10 PLATEAU DE MONTELGUES ET VALLÉE DE LA THINES
- 11 VALLÉE DE L'ARDÈCHE, GORGES DE LA BEAUME ET DE LA LIGNE
- 12 BOIS DE PAÏOLIVE ET GORGES DU CHASSEZAC
- 13 BOIS D'ABEAU, DES BARTRES ET VALLÉE DE LA GAGNIÈRE
- 14 GORGES DE L'ARDÈCHE ET PONT D'ARC





LA CIRCULATION DU DOSSIER DE CANDIDATURE : PRINCIPALES ÉTAPES

MARS : Pré-information par les réseaux d'éducation à la nature sur le renouvellement de l'appel à projet

A PARTIR D'AVRIL 2017 : Téléchargement du dossier à compléter sur le site internet du Département

AVRIL / MAI 2017 : Rédaction de la candidature entre l'enseignant/ les intervenants extérieurs/ la structure coordinatrice locale, avec l'aide éventuelle de Pétale 07.

AU PLUS TARD LE 19 MAI 2017 : Dépôt auprès du service environnement-forêt du Département du dossier de candidature.
Seuls les dossiers complets seront étudiés. Quand un dossier est complet, le service environnement adresse un accusé de réception au porteur du projet.

ENTRE LE 19 ET LE 31 MAI 2017 : Instruction technique des dossiers par le service environnement-forêt.

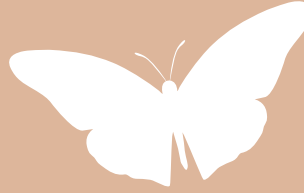
1^{RE} QUINZAINE DE JUIN 2017 : Présentation des dossiers au jury d'élus et d'un représentant de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Ardèche.

DÉBUT JUILLET 2017 : Présentation des dossiers retenus par le jury en commission permanente et vote par les élus des subventions attribuées. **Les dossiers seront retenus dans la limite de l'enveloppe financière disponible.**

AVANT LE 15 JUILLET 2017 : Courrier du Département au porteur de projet qui l'informe officiellement de sa sélection et de l'aide attribuée, en précisant le montant.

SEPTEMBRE 2017 À JUILLET 2018 : Réalisation du projet scolaire

AVANT LE 1^{ER} DÉCEMBRE 2018 : Transmission du bilan du projet, du travail des élèves, solde de la subvention (cf. détails dans le règlement), clôture de la subvention **au prorata des dépenses effectivement réalisées.**



PRÉSENTATION DES SITES ENS

Pour plus d'information sur la politique ENS du Département, connectez-vous sur le site internet du Département <http://www.ardeche.fr/226-espaces-naturels.htm> et téléchargez le schéma départemental 2014-2020 qui fixe les orientations et priorités du Département pour la préservation des sites naturels les plus représentatifs de la diversité de la nature et des paysages en Ardèche.

MASSIFS DU GERBIER-DE-JONC ET DU MÉZENC

Berceau des sources de la Loire et de l'AOC Fin Gras du Mézenc, et plus long fleuve de France, ce site illustre parfaitement les relations profondes existant entre l'homme et la nature. La flore particulière des prairies d'altitude donne sa spécificité à la production bovine et le pâturage participe au maintien des espaces ouverts. Le massif Mézenc-Gerbier offre un paysage grandiose constitué de sucus volcaniques, de plateaux et de cirques majestueux. Au pied du Mont Gerbier-de-Jonc, le Département achève un projet de valorisation environnementale et paysagère afin de préserver le site et d'améliorer l'accueil des visiteurs. La maison de site, nouvellement créée, ouvrira ses portes à l'été 2017, avec une scénographie moderne et didactique.

GORGES DU CHASSEZAC ET BOIS DE PAÏOLIVE ET D'ABEAU

Dans le Bois de Païolive, les gorges majestueuses du Chassezac et le vallon sauvage du Granzon traversent une très vieille forêt naturelle de chênes pubescents accrochée à un labyrinthe de rochers calcaires ruiniformes. La beauté des paysages et la biodiversité y sont exceptionnelles.

Dans le Bois d'Abeau, le pin de Salzman, espèce relictive et menacée s'épanouit à proximité de la Gagnière, discrète rivière méditerranéenne abritant libellules et poissons protégés. Propriétaire de plus de 200 hectares sur cet ensemble, le Département de l'Ardèche entend jouer un rôle de médiateur afin de trouver un équilibre entre préservation des milieux naturels et pratique des activités de pleine nature.

HAUTES VALLÉES DE LA CANCE ET DE L'AY

Ce site encore préservé est niché aux portes du parc naturel du Pilat et de l'agglomération d'Annonay où il fait figure de véritable poumon vert. On peut observer dans certains ruisseaux des espèces sensibles telles que l'écrevisse à pieds blancs et la loutre. Ses chirsats, particularités géologiques uniques en Europe, recèlent une flore typique, empruntée à de plus hautes montagnes. Et vous pourrez découvrir, à la tombée de la nuit, les mystères cachés de quelques vieilles hêtraies-sapinières où grincent les chauves-souris et ululent les chouettes.

MASSIFS CALCAIRES DE CRUSSOL ET SOYONS

Les massifs calcaires de Crussol et Soyons offrent à la vue du visiteur curieux l'une des plus grandes diversités d'orchidées de France avec plus de 40 espèces répertoriées. Reconnu nationalement pour son patrimoine botanique, ce massif abrite également une faune exceptionnelle : rapaces, papillons, chauves-souris peuvent notamment être observés sur ce site. La richesse environnementale du lieu, aujourd'hui largement fréquenté par un public familial, est née de la conjonction de conditions climatiques et géologiques particulières ainsi que de pratiques agricoles traditionnelles. Un site à découvrir, mais qui reste fragile...

GORGES DU DOUX, DU DUZON ET DE LA DARONNE

Véritable carrefour biogéographique, l'ensemble des trois vallées et des trois gorges est un lieu de confrontation entre une flore montagnarde, parfois endémique du massif central et un cortège d'espèces à affinités méditerranéennes. Aux prouesses de la nature s'ajoutent les prouesses techniques du fameux train touristique du Mastrou qui défie les à-pics de la vallée du Doux.

GORGES DE L'ARDÈCHE ET PONT D'ARC

L'ensemble formé par le Pont d'Arc et les Gorges de l'Ardèche constitue l'un des sites naturels les plus remarquables de France. Il offre aux visiteurs un paysage grandiose et sauvage : gorges et plateaux calcaires couverts de chênes verts, méandres et rapides de la rivière, grottes et hautes falaises. Dans ce site, le patrimoine géologique exceptionnel côtoie une biodiversité aux nombreuses espèces rares ou emblématiques (aigle de Bonelli, genévrier de Phénicie, loutre, chauves-souris, etc.) Il est aussi le berceau de la grotte ornée du Pont d'Arc dite grotte Chauvet et d'un patrimoine archéologique de valeur universelle.



VALLÉE DE L'ARDÈCHE, GORGES DE LA BEAUME ET DE LA LIGNE

Plateaux calcaires couverts de garrigue, falaises abruptes où s'accroche la végétation rupestre méditerranéenne, méandres des rivières façonnés par le temps et l'érosion, caractérisent la diversité des paysages qui composent cet espace naturel sensible.

La forte attraction touristique exercée par des rivières encore sauvages et un climat déjà méditerranéen nécessite une gestion maîtrisée de l'accueil afin de préserver des espaces de quiétude et de développement des espèces les plus sensibles et patrimoniales qui habitent ces différents milieux naturels.

PLATEAU DE MONTSELGUES ET VALLÉES DE LA THINES, DE LA BEAUME ET DE LA DROBIE

Depuis quelques années, un programme d'actions a permis de commencer à restaurer les tourbières du plateau de Montselgues, préservant ainsi une faune et une flore spécifiquement attachées à ces milieux humides. Les tourbières jouent un rôle très important dans le cycle de l'eau en fonctionnant comme des éponges qui stockent l'eau l'hiver et la restituent en été.

Plus bas, les rivières de la Thines, de la Drobie et de la Beaume ont conservé leurs cours d'eau naturels, façonnant des vallées encore sauvages.

MASSIF DU TANARGUE ET GORGES DE LA BORNE

Prairies d'altitude offrant des perspectives inoubliables sur tout le sud du département de l'Ardèche, le massif du Tanargue fait aujourd'hui l'objet d'une attention particulière, ainsi que les gorges de la Borne, pour assurer un équilibre entre préservation des milieux et activités humaines. À son sommet se côtoient ainsi d'importantes zones humides, de vieilles hêtraies-sapinières, une station de ski et la dernière estive collective du département.

SERRES BOUTIÉROTS, VALLÉES DE LA GLUÈYRE DE L'ORSANNE ET DE L'AUZÈNE

Site ENS au cœur du département, territoire de serres, de pentes et de vallées courant depuis le plateau ardéchois en direction de la vallée du Rhône, cet espace est profondément marqué par la présence de l'homme : terrasses, châtaigneraies, prairies. Il offre également une grande richesse naturelle liée à la présence de forêts anciennes et de cours d'eau préservés, autant de refuges pour de nombreuses espèces patrimoniales et emblématiques comme l'écrevisse à pieds blancs, la loutre ou le sonneur à ventre jaune. C'est un territoire où se marient nature sauvage et paysages façonnés par l'opiniâtreté des hommes.

TOURBIÈRES ET RUISSEAUX À LOUTRES DU PLATEAU DE COUCOURON

Sagnes, sources, ruisseaux, tourbières, autant de noms évocateurs d'un pays véritable château d'eau pour la Loire et son affluent principal, l'Allier. Les roches métamorphiques au sud, les sucs volcaniques au nord ponctuent ce vaste plateau où prairies de fauche et forêts recèlent une flore et une faune patrimoniale qu'il faut prendre le temps de découvrir (drosera, loutre, busard cendré, truite sauvage, papillons, etc.)



CAS CONCRET : PROJET SCOLAIRE 2014-2015 DE LA 6^{ÈME} SCIENCE - COLLÈGE GEORGES GOUY À VALS-LES-BAINS



Le collège Georges Gouy, situé sur la commune de Vals-Les-Bains, a souhaité s'engager dès la 1^{re} édition dans le dispositif « Collège Nature » en proposant un projet sur le site ENS des massifs des monts Gerbier-de-Jonc et Mézenc. Pour cela, Céline-Candice Roger, professeur de Sciences et Vie de La Terre, a présenté un projet à destination de la classe de 6^{ème} « sciences ».

L'objectif du projet était de permettre l'étude des paysages ardéchois en comparant les paysages de la Haute Cévennes et ceux des succs du plateau.

Pour mener ce projet, l'enseignante a sollicité l'association CLAPAS qui est intervenue en classe et lors de la sortie sur le site ENS.

Tout au long de l'année, à raison d'une heure par semaine (l'option « sciences »), les 23 élèves de 6^{ème} ont travaillé sur la faune, la flore, la géologie et les écosystèmes en se basant sur les paysages des hautes Cévennes et ceux des succs volcaniques. Les notions suivantes ont notamment été abordées :

- détermination des plantes à fleurs (notion de classification) ;
- dessiner une fleur en utilisant la symétrie axiale (intervention de l'enseignant de mathématiques) ;
- impact de l'activité humaine sur l'environnement ;
- études de cartes géologiques
- etc.

Madame Roger a également mobilisé la documentaliste du collège pour que les élèves puissent réaliser des recherches au CDI. Le travail des élèves a d'ailleurs donné lieu à une exposition installée au CDI, ainsi qu'à la rédaction d'articles pour le journal du collège.

Fort de la réussite de cette première expérience, le collège s'est investi une 2^e année dans le dispositif « Collège nature », en ajustant son projet en fonction des réussites et des limites identifiées pendant l'année scolaire 2014-2015.



BUDGET GLOBAL DU PROJET : 2 544 €
SUBVENTION DU DÉPARTEMENT : 2 035 €



DOSSIER DE CANDIDATURE

4^e édition



COLLÈGE NATURE

APPEL À PROJETS

ANNÉE SCOLAIRE 2017/2018

